Observatoire national de l'Economie des Stations Thermales

4^{ème} Edition

Novembre 2024



















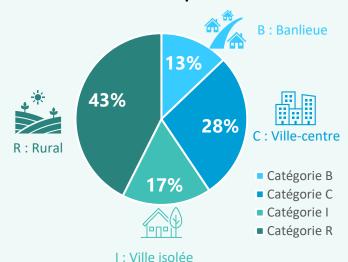
Stations thermales : de quoi parle-t-on ? Les 87 stations thermales françaises en activité

CHIFFRES CLES:

Stations thermales en activité en France en 2023*

69,7 % Des stations comptent < 5 000 habitants

Répartition des stations selon les catégories de ville définies par l'INSEE :

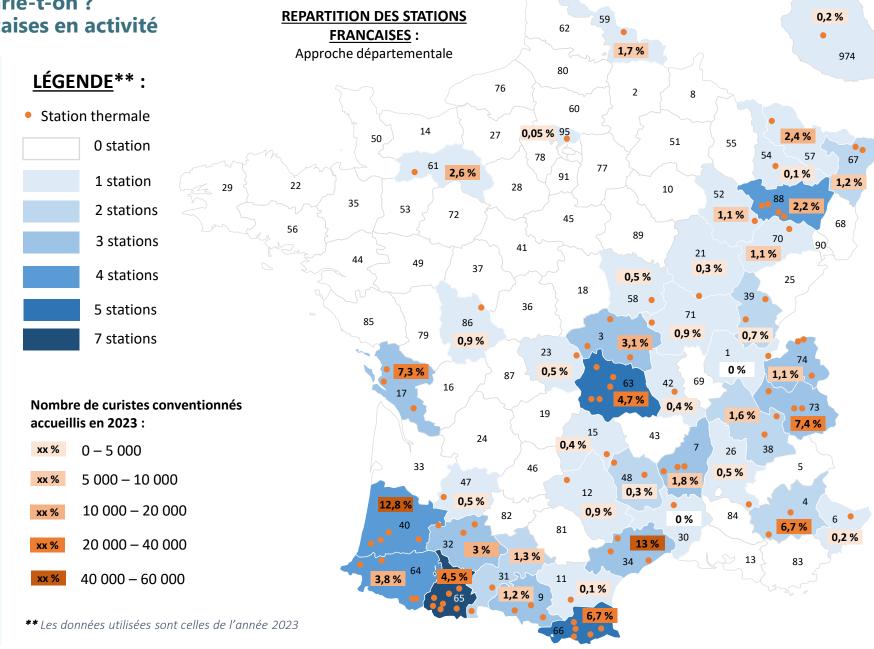


I : VIIIe Isole

Statuts tels que définis par l'Insee, en fonction de la population recensée au sein de la commune

* Les stations de Dax et Saint-Paul lès-Dax ont été comptabilisées comme une seule station en raison de l'agrégation de leurs données au sein des analyses.

Les stations de Camoins-les-Bains et Challes-les-Eaux ont été exclues du périmètre (établissements thermaux définitivement fermés)





Stations thermales : de quoi parle-t-on ?

99 établissements thermaux

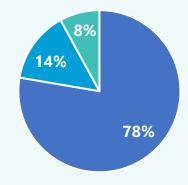
99

Etablissements thermaux en activité en France en 2023

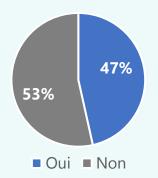
(2 stations comptent plus d'un établissement* et 4 établissements sont temporairement fermés)

Statut des établissements :

- Privé
- Public
- Société d'Economie Mixte et assimilé



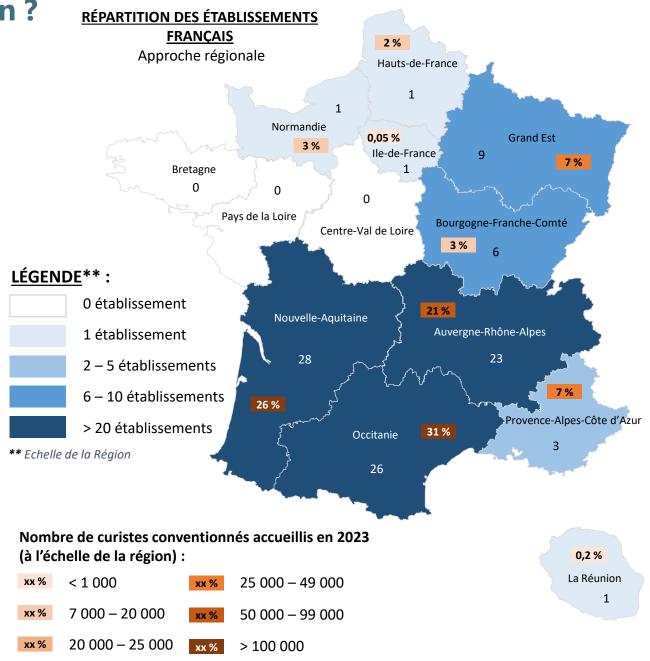
<u>Appartenance à une chaîne / un groupe</u> parmi les 85 structures mixtes et privées :



<u>Présence d'activités bien-</u> <u>être / thermo-ludiques :</u>



^{*} Les stations de Dax et Saint-Paul lès-Dax ont été comptabilisées comme une seule station en raison de l'agrégation de leurs données au sein des analyses





OESTh 2024 – 4ème édition nationale – Données 2023

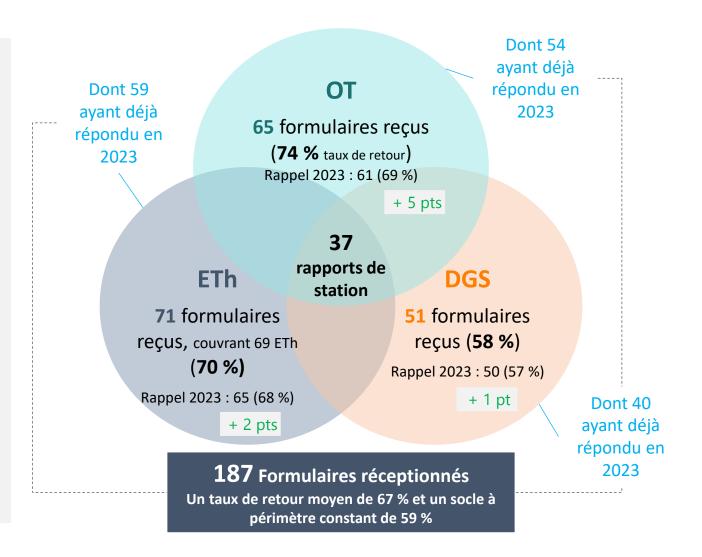
2024 : 4ème année d'opérationnalisation de l'Observatoire à l'échelle nationale

Un réseau fonctionnel d'environ 260 correspondants locaux

187 formulaires reçus (vs. 176 en 2023 et 170 en 2022)

1 rapport national, 37 rapports de station (36 rapports de station en 2023)

et **3 rapports de région** réalisables







7 messages clés de l'OESTh 2024

Une progression notable des activités thermales dans les stations en 2023, portée la forte croissance notamment par des entrées bien-être (+35 %). Une croissance qui contribue significative à la fréquentation marchande des stations.



Les stations thermales maintiennent une aire d'attractivité large en termes de curistes et concentrent encore 2023 l'offre en la d'hébergement fréquentation et touristique locale. Elles continuent ainsi de jouer un rôle moteur dans l'attractivité de leur territoire.



santé financière des communes thermales reste stable en 2023. Alors que les investissements globaux des stations tendent à baisser, les investissements spécifiquement dédiés l'activité thermale sont en hausse.



L'économie du thermalisme en 2023 : près de 4,5 Md€ de richesse générés, et près de 25 000 ETP mobilisés.

Les impacts de cette économie en matière de richesse et d'emplois sont en hausse par rapport à 2022, toutefois le chiffre d'affaires demeure inférieur à 2019.



5.

Le soutien des stations thermales à l'économie locale se renforce considérablement en 2023 : la part d'approvisionnements locaux et régionaux au sein des entités thermales croît de 17 points.



environnementaux engagements établissements thermaux progressent légèrement, avec toujours un accent fort sur le volet performance énergétique.



Zoom thématique

De forts enjeux en matière d'accès au logement des travailleurs saisonniers : 60 % des répondants au sein des mairies considèrent l'enjeu comme modéré ou fort pour leur commune.



1. Une progression notable des activités thermales dans les stations en 2023, portée notamment par la forte croissance des entrées bien-être (+35 %). Une croissance qui contribue de façon significative à la fréquentation marchande des stations.



Près de 500 000 séjours en cures (soit env. 8,6 millions jours de soins): Les cures continuent d'augmenter, bien qu'elles n'aient pas encore retrouvé leur niveau d'avant Covid-19



462 130

cures conventionnées* en 2023

(soit env. 8 300 000 jours de soins)

438 680 cures conventionnées en

-20 % -- **579 630** cures conventionnées en

2019

Données fournies par le CNETh



46 400

cures médicales libres et séjours santé** en 2023

(soit env. 300 000 jours de soins)

+15 % - 40 500 cures médicales libres et séjours

santé en 2022

27 980 cures médicales libres et séjours santé en 2019

74 répondants pour l'année 2023

^{*}Cures conventionnées / prises en charge par l'Assurance maladie : cures de 18 jours complètes ou interrompues délivrées en première orientation (hypothèse de calcul : 1 cure = 18 jours de soins en moyenne).

^{**}Cures médicales libres et séjours santé / activités médicales ou de prévention : séjours non pris en charge par l'Assurance maladie avec suivi médical, effectués à titre curatif ou préventif, entretien santé ou remise en forme (ex : programmes dédiés à une « pathologie », Education Thérapeutique du Patient, etc.) (hypothèse de calcul : 1 cure libre / séjour de santé = 6 jours de soins en moyenne).



Près de 3,8 millions d'entrées liées au bien-être : les accès bien-être ont largement dépassé leur niveau d'avant Covid-19



.3 726 220

accès bien-être* en 2023

+35 % 2 756 100 en 2022 ----+ 25 % --- 2 980 000 en 2019

Remarques:

- Les centres bien-être des Antilles (Jonzac) et Nancy représentent au total 16 % des accès bien-être de 2023.
- La station de Nancy n'était pas incluse dans le périmètre de l'Observatoire avant 2023.

72 répondants pour l'année 2023

^{*}activités de bien-être : accès à l'unité ou sur abonnement à des installations ludiques ou de remise en forme, séjours bien-être, accès détente, etc., réalisés à l'établissement thermal ou dans tout autre établissement dépendant de la même entité juridique.



La fréquentation marchande des stations thermales connaît une croissance notable en 2023 (+6 %), une hausse principalement soutenue par les hébergeurs en direct



La fréquentation est analysée à partir des données de nuitées payantes recueillies via la taxe de séjour : ce chiffre n'inclut pas ni les nuitées non-marchandes (qui peuvent représenter la majeure partie de la capacité d'hébergement) ni les nuitées générées par les < 18 ans.

<u>NB 2</u>: Le **décret n° 2022-1661 du 26.12.2022** relatif aux obligations déclaratives des opérateurs de plateformes de mise en relation par voie électronique a pu avoir un **impact notable sur la traçabilité et la une fiabilisation** des données relatives à la taxe de séjour déclarée par les opérateurs numériques entre 2022 (précédente édition de l'observatoire, portant sur les données 2021) et 2023. Le taux de variation de la donnée doit ainsi être interprété avec **précaution**.

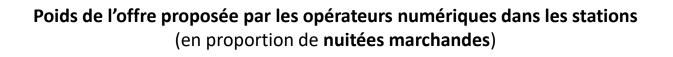
^{*} Les données de fréquentation à l'échelle nationale ont fait l'objet d'une extrapolation (en 2023: 57 offices de tourisme répondants, données complétées par des extrapolations). Elles ne comptabilisent pas les nuitées payantes dans les communes avoisinantes.

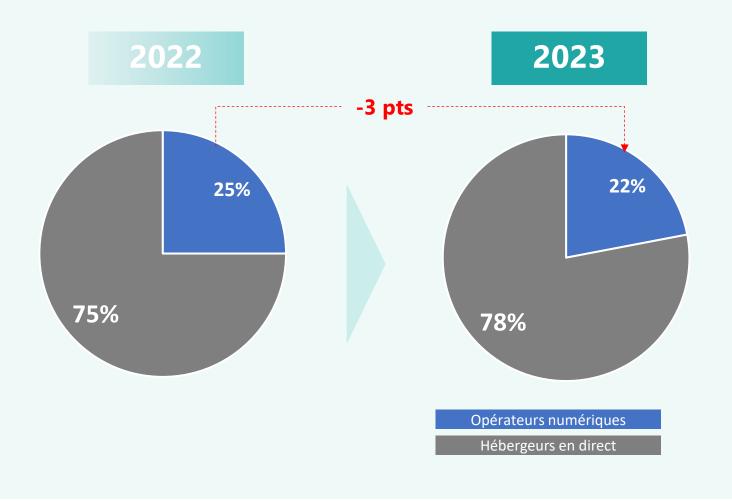
^{**} Les nuitées générées par les opérateurs numériques ont été estimées en multipliant le montant de la taxe de séjour générée par ces opérateurs par le ratio taxe de séjour générée par les hébergeurs en direct / nombre de nuitées générées par ces hébergeurs.

<u>NB 1</u>: Depuis le 1er janvier 2019, les opérateurs numériques (plateformes), lorsqu'ils sont intermédiaires de paiement, sont chargés de collecter et de reverser directement la taxe de séjour au réel pour le compte des loueurs non professionnels (art. L2333-34 du CGCT). Cette obligation a fortement contribué à accroître le rendement de la taxe de séjour sur les destinations, particulièrement à compter de 2020. En raison de ce contexte, les données 2019 n'ont pas été reportées cette année.



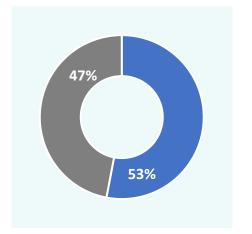
Le poids de l'offre proposée par les opérateurs numériques dans les stations recule légèrement en 2023





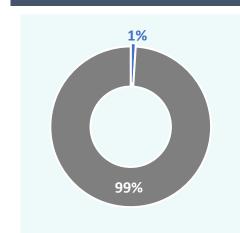
... avec toujours de fortes disparités entre stations

Cas spécifique – Taux de pénétration élevé en 2023



Station de Barèges-Sers-Barzun, catégorisée dans la classe E « Stations thermales qui se différencient en hybridant leur identité : thermalisme et sports d'hiver » de la typologie de stations.

Cas spécifique – Taux de pénétration faible en 2022



Station de Morsbronn-les-Bains, catégorisée dans la classe A2 « Stations locales à forte identité thermale – moyennes à grandes » de la typologie de stations.

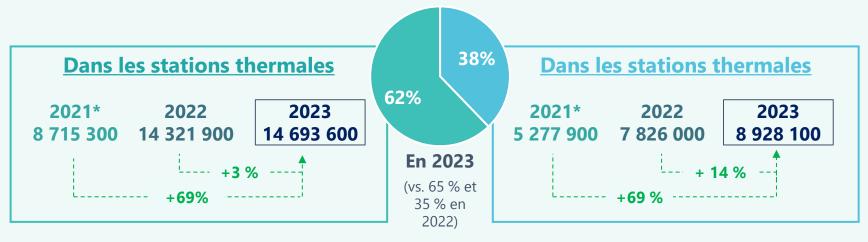


En 2023, le nombre de nuitées marchandes thermales progresse et représente désormais 38 % des nuitées globales dans les stations (contre 35 % en 2022)

NUITEES MARCHANDES TOURISTIQUES

NUITEES MARCHANDES THERMALES**

Les nuitées touristiques dans les stations thermales représentent en 2023 62 % des nuitées marchandes totales (vs. 65 % en 2022 et 62% en 2021) Les nuitées marchandes thermales représentent en 2023 38 % des nuitées globales dans les stations (vs. 35 % en 2022 et 38% en 2021)





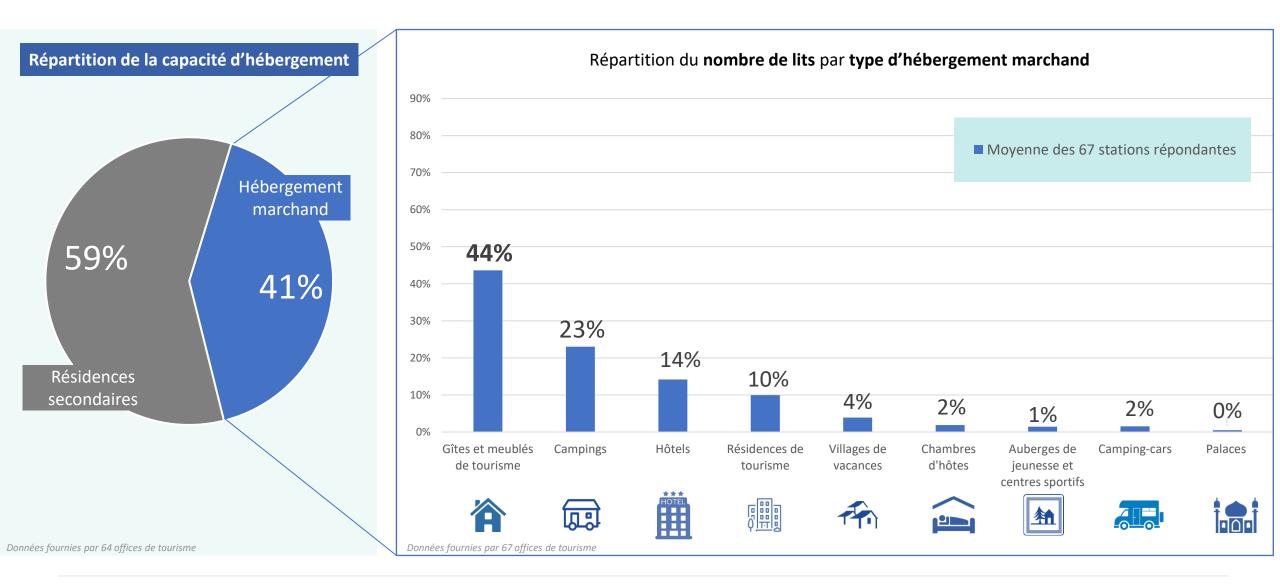
La fréquentation de la clientèle est analysée à partir des données de nuitées payantes recueillies via la **taxe de séjour** : ce chiffre n'inclut donc ni les nuitées non-marchandes (notamment dans les résidences secondaires), qui peuvent représenter la majeure partie de la capacité d'hébergement, ni les nuitées générées par les < 18 ans.

^{*}Données 2020 non disponibles

^{**}Les nuitées marchandes thermales correspondent aux nuitées payantes dues aux curistes (conventionnés et libres), aux clients bien-être et aux accompagnants de ces profils. Elles excluent les nuitées en résidences principales, résidences secondaires et chez les amis ou la famille.



L'hébergement marchand dans les stations thermales constitue seulement une partie de la capacité totale d'hébergement, les résidences secondaires représentant 59 % de l'offre en 2023

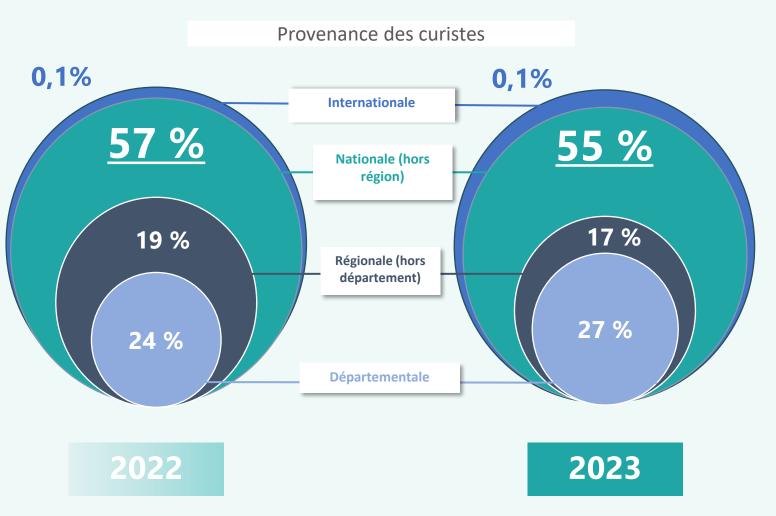


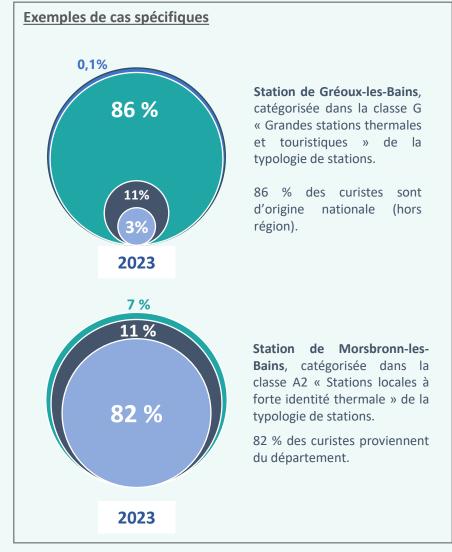


2. Les stations thermales maintiennent une aire d'attractivité large en termes de curistes et concentrent encore en 2023 l'offre d'hébergement et la fréquentation touristique locale. Elles continuent ainsi de jouer un rôle moteur dans l'attractivité de leur territoire.



Une vaste aire d'attractivité : en 2023, près de 55% des curistes viennent de régions extérieures à celles des établissements qu'ils fréquentent. On observe en parallèle une dynamique d'attractivité qui se renforce à l'échelle départementale

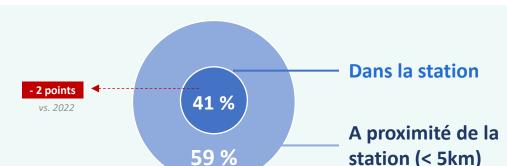




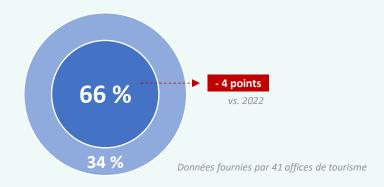


Les stations thermales constituent le principal pôle d'attraction touristique et concentrent encore l'essentiel de l'offre et de la fréquentation sur leur territoire environnant en 2023

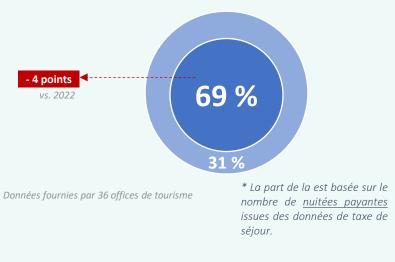
Poids du **nombre d'habitants dans la station** par rapport au nombre d'habitants dans le périmètre élargi



Poids de <u>l'offre d'hébergement touristique</u> de la station dans l'offre totale sur le périmètre élargi



Poids de la <u>fréquentation touristique</u>* de la station par rapport à la fréquentation totale sur le périmètre élargi



Données fournies par 47 offices de tourisme



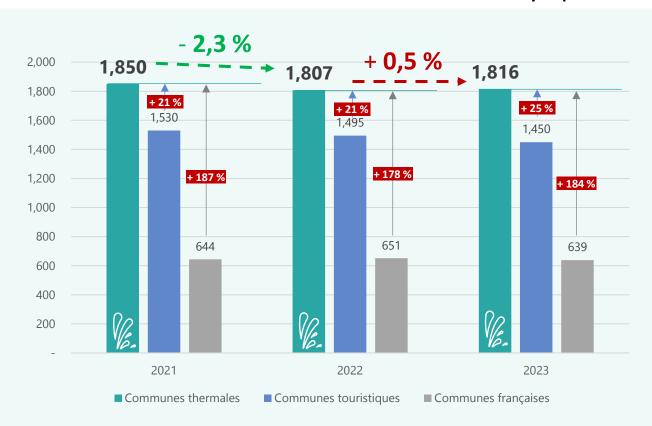


3. La santé financière des communes thermales reste stable en 2023. Alors que les investissements globaux des stations tendent à baisser, les investissements spécifiquement dédiés à l'activité thermale sont en hausse.



La situation financière des communes thermales reste stable en 2023, avec toutefois des disparités selon les strates démographiques

Encours total de dette moyen par habitant (budget principal uniquement)



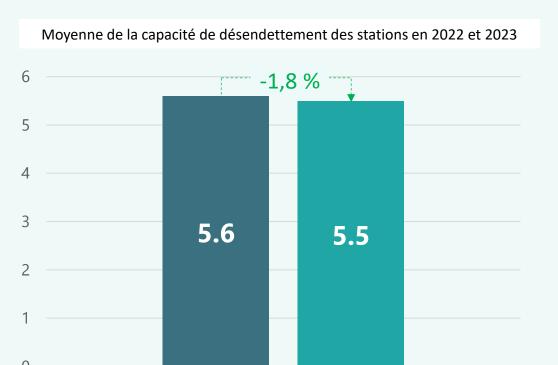
| Encours de dette par habitant <u>en 2023</u> selon la strate démographique | Communes touristiques | Communes thermales | Comparaison |
|--|--------------------------|-----------------------|-------------|
| < 100 hab. | 1 956 € | 2960 € <i>(1)</i> | 51 % |
| ≥ 100 hab. et < 200 hab. | 1 610 € | 3 768 € <i>(5)</i> | 134 % |
| ≥ 200 hab. et < 500 hab. | 1 996 € | 1 510 € <i>(6)</i> | -24% |
| ≥ 500 hab. et < 2 000 hab. | 1 446 € | 2 055 € <i>(29)</i> | 42 % |
| ≥ 2 000 hab. et < 3 500 hab. | 1 247 € | 1 563 € <i>(11)</i> | 25 % |
| ≥ 3 500 hab. et < 5 000 hab. | 1 262 € | 1 685 € <i>(11)</i> | 34 % |
| ≥ 5 000 hab. et < 10 000 hab. | 1 176 € | 1 402 € <i>(13)</i> | 19 % |
| ≥ 10 000 hab. et < 20 000 hab. | 1 078 € | 1 040 € <i>(7)</i> | -4% |
| ≥ 20 000 hab. et < 50 000 hab. | 1 258 € | 1 765 € <i>(4)</i> | 40 % |
| ≥ 50 000 hab. et < 100 000 hab. | 1 314 € | (-) | - |
| ≥ 100 000 hab. | 1 017 € | 1 024 € <i>(1)</i> | 1 % |
| Moyenne | 1450€ | 1 815 € | + 25 % |

L'encours de dette par habitant se calcule comme le ratio entre l'encours total de la dette (budget principal uniquement) et la population INSEE. Les données sont issues des comptes consolidés des communes pour 2021,2022 et 2023 publiés par l'observatoire des finances et de la gestion publique locales.



La capacité de désendettement moyenne des communes thermales s'améliore légèrement entre 2022 et 2023, malgré des disparités entre les stations

Capacité de désendettement* (budget principal uniquement) en 2022 et 2023



La moyenne de la capacité de désendettement des stations thermales françaises a diminué de 1,8 % entre 2022 et 2023. Néanmoins, la médiane de la capacité de désendettement a augmenté de 5%, ce qui traduit une dégradation de la situation pour au moins la moitié des communes thermales



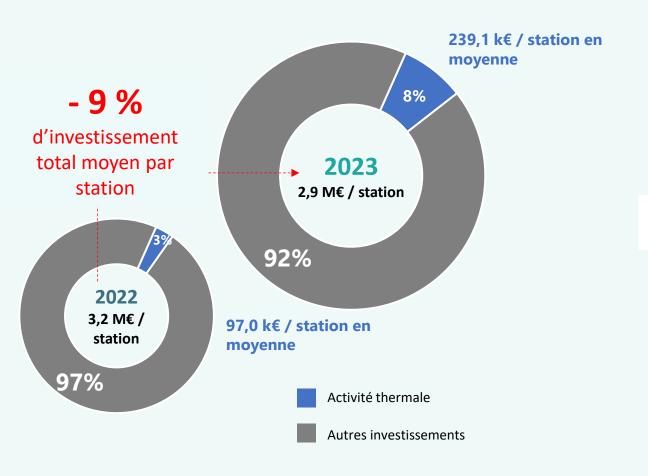
^{*}La capacité de désendettement se calcule comme le ratio entre <u>l'encours total de la dette</u> (budget principal uniquement) et la <u>capacité d'autofinancement</u> (ou épargne brute). Les données sont issues des comptes consolidés des communes pour 2022 et 2023 publiés par l'observatoire des finances et de la gestion publique locales. Les communes thermales présentant une capacité de désendettement négative (causé par une épargne brute temporairement négative) sont exclues du périmètre.



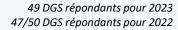
Le niveau global d'investissement des stations thermales diminue de 9%, mais le montant moyen alloué à l'activité thermale est en hausse



49 DGS répondants pour 2023 47/50 DGS répondants pour 2022



Montant moyen des investissements <u>totaux</u> par habitant en 2022 et 2023





Montant moyen des investissements <u>thermaux</u> par curiste conventionné en 2022 et 2023



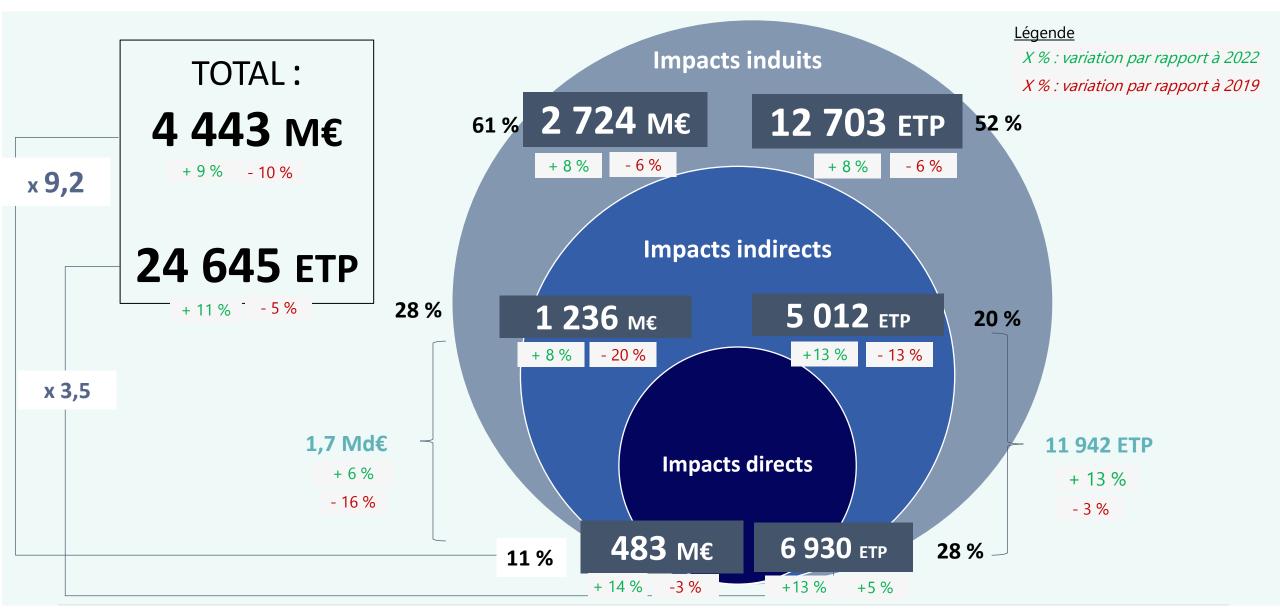


4. L'économie du thermalisme en 2023 : près de 4,5 Md€ de richesse générés, et près de 25 000 ETP mobilisés.

Les impacts de cette économie en matière de richesse et d'emplois sont en hausse par rapport à 2022, toutefois le chiffre d'affaires demeure inférieur à 2019.

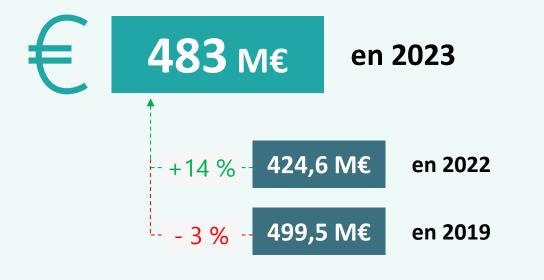


En 2023, l'activité thermale a généré au total 4,4 Md€ de richesse et mobilisé plus de 24 645 ETP





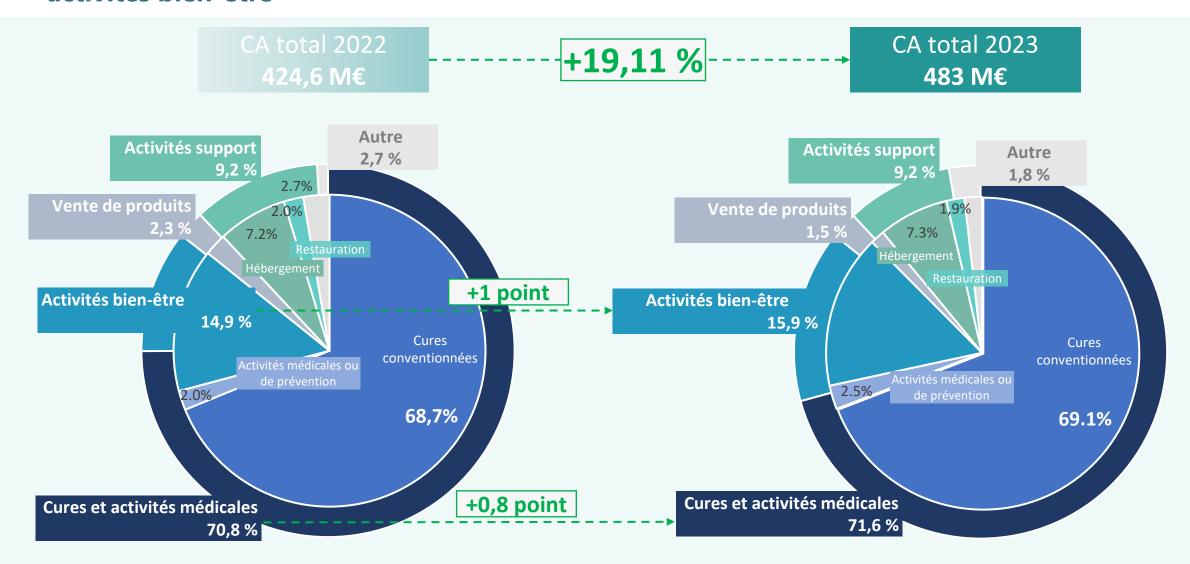
Chiffre d'affaires et emplois DIRECTS pour les entités juridiques thermales : Le chiffre d'affaires ont presque retrouvé leur niveau d'avant la crise COVID, le niveau d'emplois a lui été dépassé







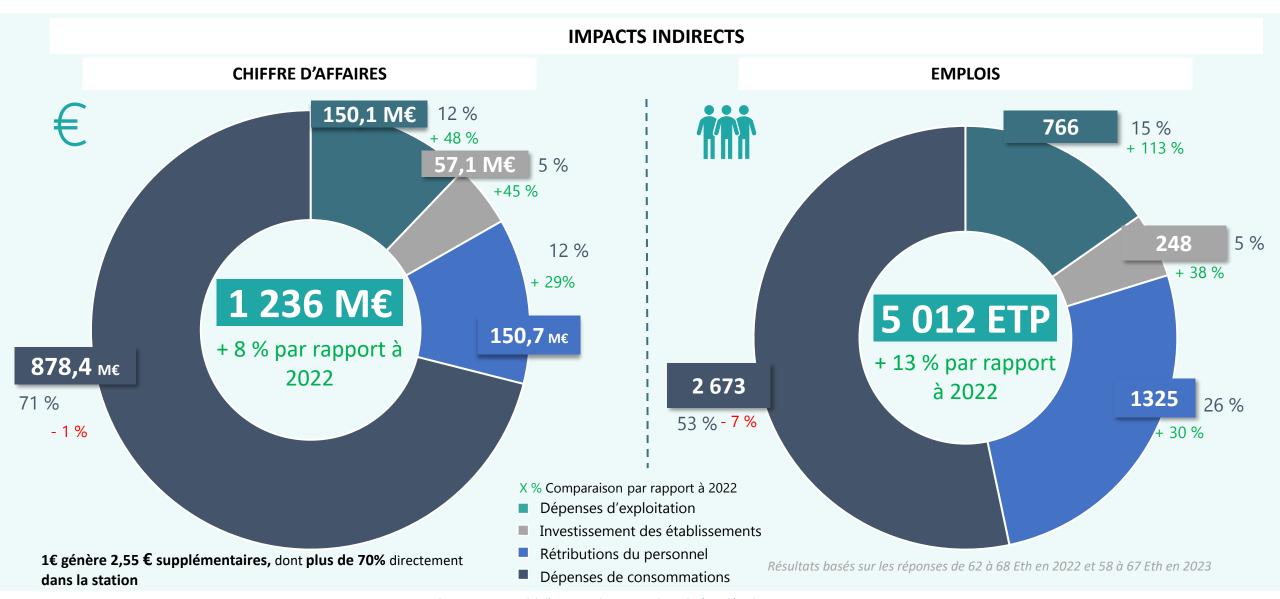
Un chiffre d'affaires proche du niveau pré-COVID pour les entités juridiques thermales (499,5 M€ en 2019), soutenu par la croissance des cures ainsi que par l'expansion des activités bien-être



(58 Eth répondants pour données 2022, 68 Eth répondants pour données 2023)



Impacts INDIRECTS : plus de 1,2 Md€ de chiffre d'affaires et plus de 5 000 ETP indirects générés par les entités juridiques thermales (soit +8% et +13% par rapport à 2022)





Impacts INDUITS : Plus de 2,7 Md€ générés par le « second tour » des impacts indirects et les autres flux de revenus liés au thermalisme



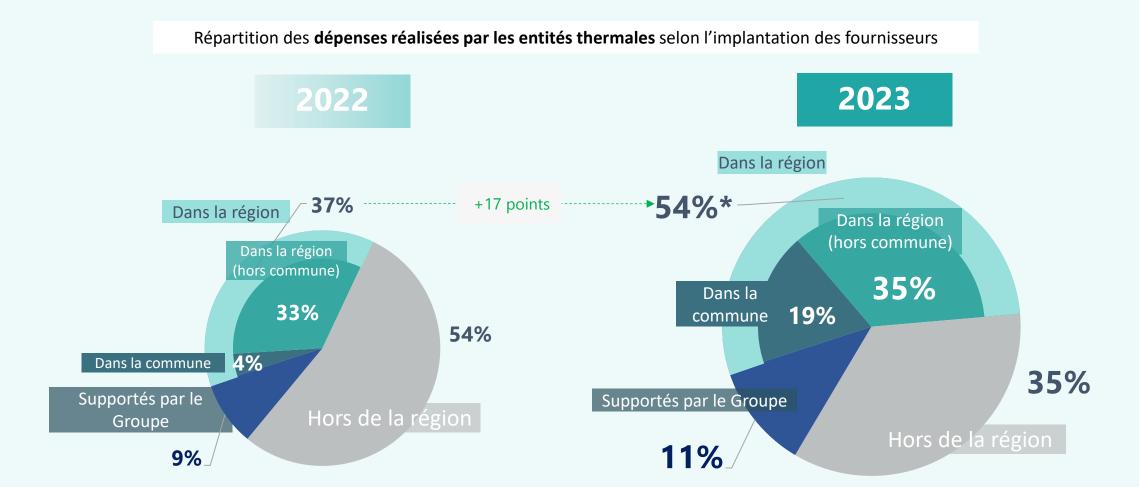
NB : Le second tour des impacts indirects désigne l'activité économique elle-même générée par les dépenses indirectes (approche par multiplicateur keynésien, qui consiste à évaluer les dépenses successibles à partir de l'injection initiale).



5. Le soutien des stations thermales à l'économie locale se renforce considérablement en 2023 : la part d'approvisionnements locaux et régionaux au sein des entités thermales croît de 17 points.



Les entités thermales renforcent considérablement leur soutien à l'activité locale (54 % des dépenses sont désormais réalisées auprès de sous-traitants locaux et régionaux, soit une augmentation de 17 points par rapport à 2022)

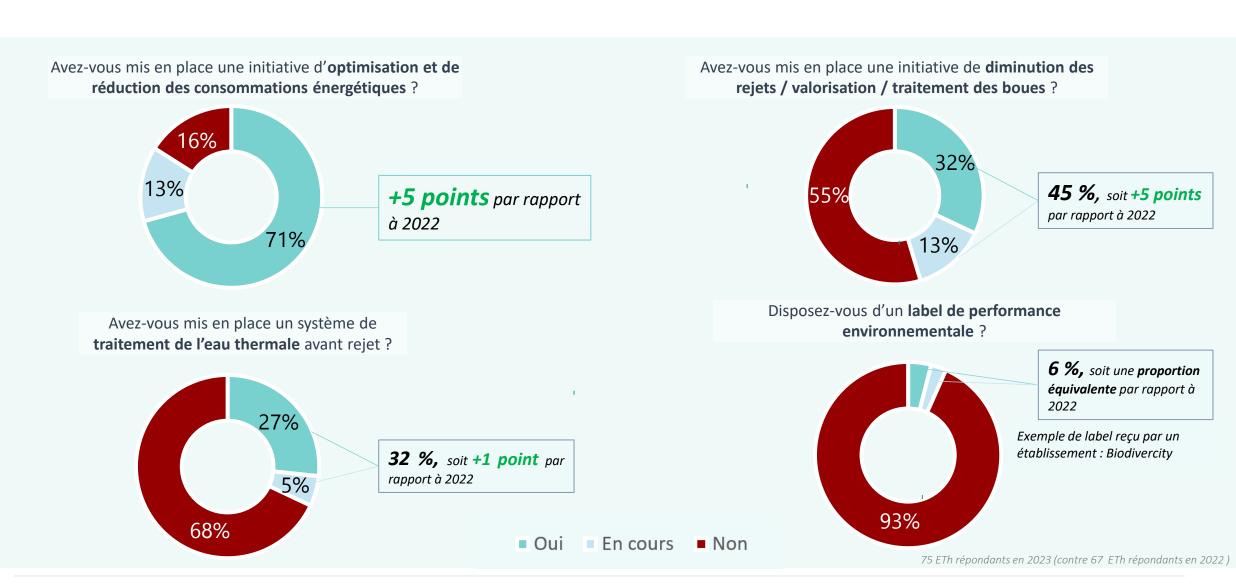




6. Les engagements environnementaux des établissements thermaux progressent légèrement, avec toujours un accent fort sur le volet performance énergétique.



Les efforts des établissements en matière de performance énergétique et environnementale sont en légère progression par rapport à l'année précédente





7. De forts enjeux en matière d'accès au logement des travailleurs saisonniers : 60 % des répondants au sein des mairies considèrent l'enjeu comme modéré ou fort pour leur commune.



Enjeux clés de l'accès au logement des travailleurs saisonniers pour les communes thermales

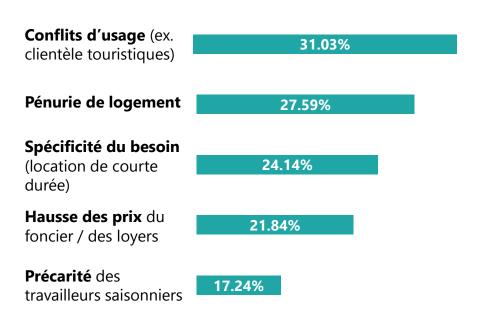
Ce zoom thématique vise à explorer les enjeux d'accès au logement des travailleurs saisonniers au sein des 87 stations thermales françaises. Les analyses proposées ci-dessous découlent de questions adressées aux **Directeurs Généraux des Services** (DGS) des communes concernées (52 répondants).



+ de 60% des répondants estiment que le sujet est d'importance modérée à forte pour leur commune

52R*

Freins* et origines des difficultés d'accès selon les répondants



*Les 5 freins ci-dessus ont été proposés aux répondants. Pour chaque proposition, ces derniers devaient dire si oui ou non ils considéraient la proposition comme un frein.

Diagnostic et dialogue autour des enjeux



dialoguent avec les acteurs du territoire sur le sujet (ex. office de tourisme, cabinet de recrutement...)





ont mené une **étude diagnostique** des besoins en logement sur le territoire local & ont établi un **plan d'action** pour répondre à ces besoins

Actions pour favoriser l'accès au logement des travailleurs saisonniers



des répondants **ont initié des actions** dans les 2 à 3 années précédentes pour favoriser l'accès au logement



Actions les plus fréquemment mises en œuvre :

- Réhabilitation d'infrastructures
- Recensement et réhabilitation de logements vacants



Acteurs les plus souvent mobilisés et à l'initiative d'actions et de projets :

· Les collectivités locales



Illustration de pratiques déployées au sein de communes thermales

Commune de Cauterets Q

- Enjeu rencontré : Le manque de logements adaptés pour les saisonniers constitue un enjeu majeur En 2023, 15 postes n'ont pas pu être pourvus au sein de la structure Espace Cauterets faute de logements.
- <u>Solution proposée</u>: Plusieurs projets ont été entrepris pour répondre à cet enjeu, dont le développement d'une maison des Saisonniers:

| Capacité |
|------------------------------|
| \simeq 27 logements |
| de type T1/T2 |

Budget*

2.4M d'€ travaux **650k**€ acquisition

Livraison hiver 2026

Gestion de l'établissement

Une gestion directe communale & une contractualisation avec les entreprises et commerçants locaux

Acteurs locaux impliqués

Associations, syndicats, organisations professionnelles, offices de tourisme

Les **autres solutions déployées** pour répondre à cet enjeu incluent notamment la définition d'un plan d'action, la mise en place du covoiturage (via des plateformes dédiées, la location d'appartements par des commerçants et professionnels pour les travailleurs saisonniers).

*Demandes de subventions en cours auprès de l'Etat, du Département, de la Région, et du parc national.

Station de Rochefort Q

- **Enjeu rencontré** : La problématique du logement des travailleurs saisonniers est surtout marquée sur la zone littorale, et moins sur la ville-centre de Rochefort.
- <u>Solution proposée</u>: un plan d'actions a été défini en 2020 (avec le concours de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan qui joue un rôle de coordination auprès des quatre autres communes touristiques), motivé par l'obligation légale introduite par la Loi Montagne de 2016*. Il inclut :

Page dédiée sur le site de l'Office de Tourisme

incluant des **informations pratiques** sur le **logement,** la **mobilité**, et un **carnet de route** pour les aider à mieux s'intégrer dans leur environnement de travail.

Plateforme d'intermédiation

mettant en relation des offres de logements de particuliers et des hébergeurs avec les saisonniers en recherche de logements.

Appel à projet régional

Le territoire **relaie les appels à projets** lancés par la région Nouvelle-Aquitaine, notamment pour la **rénovation ou la création d'hébergements spécifiques** pour les travailleurs saisonniers.

Foyer pour jeunes travailleurs

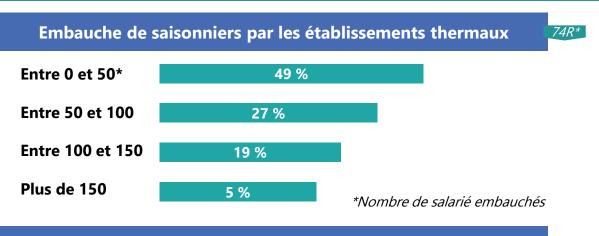
Entre **60 et 70 lits à destination des jeunes actifs** (apprentis, alternants) mutualisables avec des besoins des travailleurs saisonniers. Avec un modèle économique partagé entre le bailleur social et le gestionnaire, les travaux devraient durer 1 an pour un budget de **plusieurs millions d'euros**.

*Impose aux communes classées touristiques de signer des conventions d'engagement pour améliorer les conditions de logement des travailleurs saisonniers.



Enjeux de l'accès au logement des travailleurs saisonniers pour les établissements thermaux

Ce zoom thématique vise à explorer les enjeux d'accès au logement des travailleurs saisonniers au sein des 87 stations thermales françaises. Les analyses proposées ci-dessous découlent de questions adressées aux établissements thermaux (75 répondants)



Perception des enjeux d'accès au logement

75R*

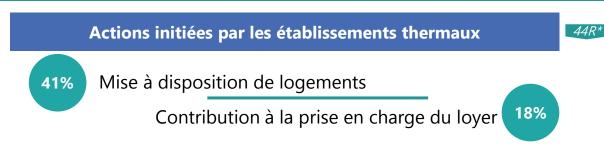
Seulement

des établissements thermaux interrogés

estiment que les travailleurs saisonniers recrutés rencontrent des

difficultés d'accès au logement.

1R* Nombre de répondants à cette question



Autres actions : construction de résidences / logements, réhabilitation d'infrastructures vétustes / logement vacants, incitation des particuliers / propriétaires privés à mettre en location une chambre ou un logement, plateforme de recensement des offres de logement pour les saisonniers

| Actions / Projets d'aide | Coût associé moyen |
|---|---|
| Contribution à la prise en charge du loyer | (Min.800) 30 290€ (Max.115k) 1 |
| Mise à disposition de logement | (Min.1k) 18 690€ (Min.57,5k) |
| Réhabilitation d'infrastructures vétustes / logement vacants | (Min.20k) 83 330€ (Max.210k) |
| Construction de résidences/logements dédiés | (Min.20k) 1 154 500 € (Max.2,2M) |



Témoignage local – Centre thermal de Bagnols-les-Bains & La Chaldette

<u>Enjeu rencontré</u>: Le centre a lancé des actions pour faire face à la difficulté d'accès au logement pour les travailleurs saisonniers (env. 40 travailleurs saisonniers accueillis et env. 20 logements à trouver chaque année) que rencontre la station. Cette difficulté impacte la capacité de rétention de ces travailleurs.

<u>Solutions proposées</u>: En réponse à cette problématique, ont été mises en place la réaffectation de certains logements (ex. un étage réaménagé dans la résidence de La Chaldette pour offrir 7 chambres aux travailleurs saisonniers), la construction et/ou la rénovation de bâtiments vétustes, la création d'appartements partagés, la contribution à la prise en charge du loyer... D'autres projets futurs sont prévus, tels que la création de formations d'agents thermaux en partenariat avec la chambre des Métiers afin de faciliter le recrutement à l'échelle locale.



www.wavestone.com

Cédric BAECHER
Directeur associé

cedric.baecher@wavestone.com

Fanny FRECON
Manager Senior

fanny.frecon@wavestone.com

Bérénice BOURGEOIS Consultante Senior

berenice.bourgeois@wavestone.com

Marie BAUCHET
Consultante Senior

marie.bauchet@wavestone.com

Manon ROSATI Consultante manon.rosati@wavestone.com











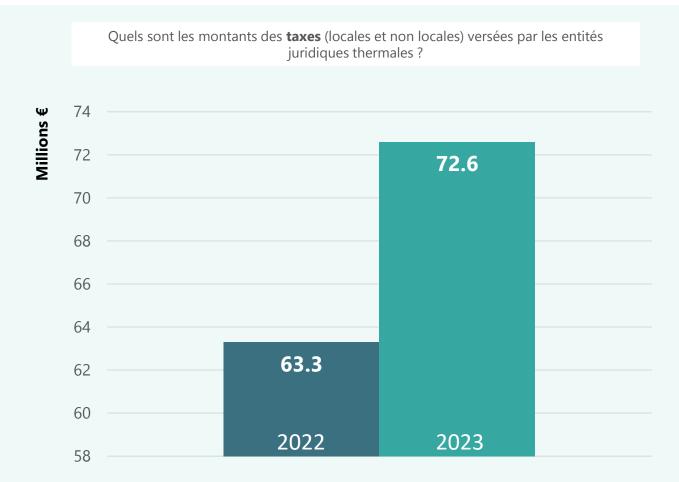








Une hausse significative des taxes versées s'observe entre 2022 et 2023



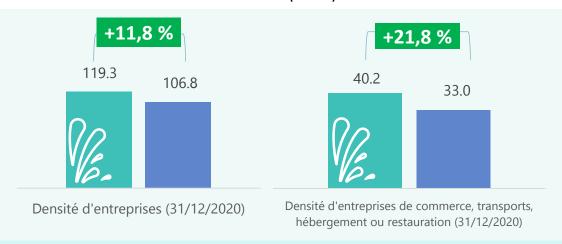
Remarques:

- Taxes locales : taxes versées à la commune, intercommunalité et le département.
- Taxes non locales: taxes versées à l'Etat, incluant notamment l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes liées aux salaires (la taxe sur les salaires, la taxe sur l'apprentissage, la contribution formation, la participation de l'employeur à l'effort de construction).



Une reprise post-crise qui se reflète également dans la vitalité économique des stations (dernières données INSEE disponibles: 2020-21)

Composition du tissu économique – densité d'entreprises pour 1 000 habitants (2020)



- Performance moyenne des stations thermales (hors Camoins-les-Bains) Données INSEE
- Performance moyenne des communes et stations touristiques françaises -Données INSEE

Aide à la lecture: En moyenne, au 31 décembre 2020, les stations thermales françaises comptaient 119 entreprises pour 1 000 habitants, dont 40,2 entreprises de commerce, transports, hébergement ou restauration.

Taux de création d'entreprises* (2021)



Taux de création d'entreprises (2021)

- Les stations thermales ont continué à performer en 2020, malgré la crise sanitaire : elles disposaient en moyenne d'un tissu économique plus dense que les autres communes et stations touristiques françaises, en particulier pour les entreprises de commerce, transports, hébergement ou restauration.
- En 2021, l'écart entre le **taux de création d'entreprises** au sein des stations thermales et celui constaté au sein des communes et stations touristiques françaises dans leur globalité **s'est légèrement creusé** par rapport aux données de l'année précédente (-2,7 points en 2021 contre 2,5 points en 2020). Toutefois, il demeure inférieur à celui constaté en 2018 (-3,4 points).

^{*}Définition: Le taux de création d'entreprises est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année n au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1 (Source: INSEE).



Des stations très différentes – Typologie nationale (9 catégories principales)





Stations locales à forte identité thermale





Stations très dépendantes du thermalisme mais dont l'activité thermale médicale est en recul





Stations à rayonnement national concentrant un nombre très élevé de curistes et faiblement diversifiées





Stations thermales qui différencient leur offre par un positionnement « Santé »





Stations thermales qui se différencient en hybridant leur identité : thermalisme et sports d'hiver





Stations qui placent le thermalisme au cœur de leur offre mais valorisent d'autres atouts de leur territoire





Grandes Stations Thermales et Touristiques





Stations pour lesquelles le thermalisme occupe une place secondaire dans l'offre touristique





Stations dont les stratégies et trajectoires sont ancrées dans un écosystème local non thermal

CONCEPTION D'UN OUTIL D'ANALYSE DES PROFILS DES STATIONS THERMALES FRANÇAISES – Étude Complète Disponible ici



Rappel - typologie des stations thermales - Objectifs, méthode et applications

Un travail d'analyse typologique des stations thermales françaises a été conduit entre novembre 2021 et avril 2022, permettant de composer 12 groupes de stations aux caractéristiques similaires, en vue de plusieurs applications opérationnelles:

Rapport national de l'OESTh

- Consolidation des indicateurs
- 2. Zooms selon les **spécificités** de certaines stations

Rapports de station

- 1. Analyse comparée de la station avec la moyenne des autres stations de sa catégorie (et non plus seulement moyenne nationale)
- Estimation des impacts indirects locaux

3 piliers d'analyse structurants ont servi de socle à l'élaboration des catégories :



Positionnement et couleur touristique de la station



Profil économique et géographique de la station



Périmètre de compétences, gouvernance et gestion

- + de 60 critères renseignés
- Des données issues de **l'OESTh**, de **bases de données nationales**, d'une **consultation en ligne** auprès des offices de tourisme et **d'entretiens** auprès de représentants de stations (élus, OT)